

Conditions générales de vente — PitBoard Association

Version 1.0 — document en vigueur depuis le 23 juillet 2026.

Article 1 — Ce que ce texte couvre

Ces conditions règlent la vente de l'abonnement au logiciel PitBoard Association, un outil de gestion pour les clubs de karting (comptabilité, saison, hébergements, dons et reçus fiscaux, sponsoring, prospection).

L'éditeur est l'association **AU CŒUR DE LA COURSE**, RNA W604009899, SIREN 999491012, SIRET 99949101200012, dont le siège est situé 197 rue Charles de Gaulle, 60440 Versigny. Elle est représentée par Jérôme-Alexandre VERNHES, Président.

Le client est une association de karting, ou toute structure assimilée, qui souscrit un abonnement. Ces conditions s'appliquent à toute souscription, sans exception ni réserve du client.

Article 2 — L'abonnement

L'abonnement donne accès au logiciel pour la durée choisie, dans les limites du nombre d'utilisateurs et de pilotes prévus par la formule.

Le pilote facturé est toute fiche pilote active dans l'application, qu'il soit engagé en compétition ou non, qu'il ait une licence ou non. C'est une donnée de gestion interne au club, comptée telle qu'elle existe dans l'outil.

La grille tarifaire en vigueur est consultable depuis l'application et depuis la page de vente. Au 23/07/2026 : forfait 12 €/mois ou 99,99 €/an, 4 utilisateurs et 2 pilotes inclus ; au-delà, 2 €/utilisateur et 9 €/pilote par mois (8 € et 70 € par an).

Prix hors taxes. L'association AU CŒUR DE LA COURSE relève, à la date de ce texte, de la franchise en base de TVA (article 293 B du Code général des impôts) : la TVA ne s'applique pas et ne figure pas sur les factures. Si ce régime change — notamment si le seuil de la franchise est dépassé — le prix pourra évoluer pour intégrer la TVA. Ce changement suit la même règle que toute autre évolution de prix : annoncée avant de s'appliquer, jamais rétroactive (article 6).

Article 3 — L'essai gratuit

Un essai de 30 jours est ouvert à la création du compte. Une carte bancaire est demandée dès la souscription ; le premier prélèvement a lieu à la fin de l'essai, sauf résiliation avant cette date.

Article 4 — Le paiement

Le paiement est mensuel ou annuel, au choix du client, par carte bancaire via Stripe. Le passage d'une cadence à l'autre se fait depuis le portail client, à tout moment.

Le nombre d'utilisateurs et de pilotes facturés suit l'usage réel du club : ajouter un utilisateur ou un pilote au-delà du quota inclus augmente le montant prélevé au prorata, sans intervention du client.

Article 5 — Durée, résiliation et remboursement

L'abonnement est sans engagement. Il se renouvelle par tacite reconduction, à la même cadence, jusqu'à résiliation.

Le client résilie quand il veut, depuis le portail d’abonnement. La résiliation prend effet à la fin de la période déjà payée — pas de coupure immédiate, pas de prorata à rembourser sur la période en cours.

Aucun remboursement n’est dû, y compris en cas de résiliation en cours de période, de suspension ou de non-usage du service. Le client conserve l’accès jusqu’au terme de ce qu’il a déjà réglé.

Le droit de rétractation de 14 jours ne s’applique pas ici. Ce droit, prévu par le Code de la consommation (article L221-18), est réservé aux consommateurs et, pour une association, aux seuls contrats sans rapport direct avec son activité (article L221-3). Or l’abonnement sert précisément à gérer l’activité du club — comptabilité, saison, sponsoring, reçus fiscaux — ce qui exclut son application.

Dans tous les cas, l’essai gratuit de 30 jours (article 3) dépasse déjà largement les 14 jours de ce droit : un club qui changerait d’avis peut résilier avant tout premier prélèvement, sans qu’aucune règle de rétractation n’ait besoin d’intervenir.

Article 6 — Évolution des prix

Un changement de tarif est annoncé au moins 30 jours avant de s’appliquer pour toute hausse ; une baisse peut s’appliquer sans délai. L’annonce est visible depuis l’écran Abonnement du client, chiffrée sur sa propre facture, avec le rappel qu’il peut résilier avant que le nouveau tarif ne s’applique.

Aucun changement de prix n’est rétroactif : il s’applique au renouvellement suivant l’annonce, jamais à une période déjà facturée.

Article 7 — Accès selon la situation du compte

Situation	Accès
Essai, abonnement actif	Accès complet
Impayé (relance en cours)	Accès complet, le temps de la relance
Suspendu	Consultation et export, aucune modification
Résilié	Aucun accès

Article 8 — Les données du client

Les données saisies par un club lui appartiennent. Un export est possible à tout moment, y compris pendant une suspension.

À la résiliation, les données sont conservées **90 jours**, le temps d’un export ou d’une reprise d’abonnement, puis effacées définitivement. Le détail de ce que couvre cet effacement figure dans la politique de confidentialité (RGPD.md).

Article 9 — Responsabilité

Le logiciel est fourni en l’état, avec un objectif de disponibilité raisonnable, sans garantie d’absence totale d’interruption. L’éditeur n’est pas responsable des conséquences d’une erreur de saisie du client, ni de l’usage qu’il fait des documents produits par l’outil (reçus fiscaux, contrats, exports).

Le client reste seul responsable de l’exactitude des informations qu’il saisit, notamment celles qui conditionnent l’émission d’un reçu fiscal ou d’un contrat de sponsoring.

Article 10 — Droit applicable

Ces conditions sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu à l'amiable, le tribunal compétent est le tribunal judiciaire de Senlis, dans le ressort duquel se trouve le siège de l'association.

Une case «j'accepte les CGV», horodatée, est présentée avant tout premier paiement — voir l'étape G du projet.